

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du Lundi 22 juin 2020

N° 58/2020

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 15 juin 2020, se sont réunis le lundi 22 juin 2020 à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire pour l'autorisation à faire les demandes de permis de construire et les demandes préalables de travaux (*Délibération*)
- 2- Révision du loyer du logement communal situé 2 impasse de Beauregard (*Délibération*)
- 3- Révision du loyer du logement communal situé 6 impasse de Beauregard (*Délibération*)
- 4- Plan de financement pour l'installation de la chaudière pour la mairie et le logement locatif (*Délibération*)
- 5- Fixation des taux de fiscalité directe locale (*Délibération*)
- 6- Election des délégués au Syndicat Mixte Val de Loir
- 7- Election des délégués au Syndicat F.L.A.M.M (Fare Loire Aune Marconne Maulne)
- 8- Proposition de la composition des membres de la C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs) 2020-2026 (*Délibération*)

Questions diverses :

- Epicerie ambulante
- Analyse de l'eau du lavoir
- Organisation Festivoir
- Distribution de masques
- Fixation des tables forestières

Sur les 11 conseillers en exercice, 10 sont présents, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Elisabeth Houvrard, Marie Musset, Christiane Mizrahi

Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Cédric Salenne, Thomas Simier, Olivier Sanson, Mickaël Simon.

Absent excusé : M. Anthony Chedane donne procuration à Mme Marie Musset

Mme Christiane Mizrahi est désignée comme secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 29 mai 2020.

1- Délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire pour l'autoriser à faire les demandes de permis de construire et les demandes préalables de travaux (Délibération)

Le Maire informe que suite à une précision donnée par le service instructeur de la Flèche, le conseil municipal doit déléguer le pouvoir au maire de déposer toute demande de permis de construire ou de demande préalable de travaux, délégation non donnée lors du dernier conseil.

Il convient donc de donner délégation au Maire :

- Autorisation de déposer toute demande de permis de construire ou demande préalable de travaux pour les différents bâtiments communaux »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 10 voix pour.

Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2- Revalorisation du loyer au 1^{er} juillet 2020 du logement communal situé 2 impasse de Beauregard

Le Maire informe les conseillers que comme chaque année, le bailleur a le droit de revoir le loyer de ses logements, selon un indice de référence du 1^{er} trimestre de l'année N.

Pour l'année 2020, l'indice est de + 0.92% ; pour le logement situé 2 impasse de Beauregard, le loyer sera de 297.08€ au lieu de 294.37€ à compter du 1/07/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 11 voix pour.

3- Revalorisation du loyer au 1^{er} juillet 2020 du logement communal situé 6 impasse de Beauregard

Le Maire informe les conseillers que comme chaque année, le bailleur a le droit de revoir le loyer de ses logements, selon un indice de référence du 1^{er} trimestre de l'année N.

Pour l'année 2020, l'indice est de + 0.92% ; pour le logement situé 6 impasse de Beauregard, le loyer sera de 464.32€ au lieu de 460.09 à compter du 1/07/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 11 voix pour.

4- Plan de financement pour l'installation de la chaudière pour la mairie et le logement locatif attenant
Monique Rousseau, 1^{ère} adjointe, expose au conseil municipal, le plan de financement pour l'installation de la chaudière de ce logement, et ce afin de pouvoir obtenir les diverses subventions.

<i>DEPENSES HORS TAXES</i>		<i>RESSOURCES</i>		<i>%</i>
<i>Leroi Menuiserie</i>	<i>4 382 .50</i>	<i>ADEME</i>	<i>9 620.00</i>	<i>34</i>
<i>Leroi Maçonnerie</i>	<i>2 972 .00</i>	<i>LEADER</i>	<i>12 735.84</i>	<i>46</i>
<i>Orienté Solaire</i>	<i>20 590.30</i>	<i>Auto-financement</i>	<i>5 588.96</i>	<i>20</i>
<i>TOTAL</i>	<i>27 944.80</i>	<i>TOTAL</i>	<i>27 944.80</i>	<i>100</i>

Elle précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, la commune de Château l'Hermitage serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement. Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Maire à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 12 735.80€
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 11 voix pour, le plan de financement, pour l'installation de la chaudière de la mairie et du logement locatif attenant.

5- Vote du taux des taxes d'imposition locales 2020

Le Maire informe que tous les ans, le taux des taxes d'imposition locales peut être revu à la hausse ou à la baisse, comme l'an dernier, le maire propose de conserver les taux votés le 02/04/19.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, décide par 11 voix pour, de maintenir le taux des taxes au niveau du taux de l'année 2019, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 13.29 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 30.30 %

6- Election des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au Syndicat Mixte Val de Loir

Le Maire informe qu'afin de représenter la commune au Syndicat Mixte du Val de Loir, il convient d'élire ses représentants, à savoir un titulaire et un suppléant.

Après s'être portés volontaires, Jean-Luc Lorient est élu titulaire par 11 voix pour, et Mickaël Simon est élu suppléant par 11 voix pour.

7- Election des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au Syndicat Fare Loir Aune Marconne Maulne (F.L.A.M.M)

Le Maire informe qu'afin de représenter la commune au Syndicat Fare Loir Aune Marconne Maulne (F.L.A.M.M), il convient d'élire ses représentants, à savoir un titulaire et un suppléant.

Après s'être portés volontaires, Christiane Mizrahi est élue titulaire par 11 voix pour, et Jean-Didier Dirdin est élu suppléant par 11 voix pour.

8- Proposition de la composition des membres de la C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs) pour la période de 2020 à 2026.

Le Maire informe que suite aux élections du nouveau conseil municipal, il convient de reformer la commission communale des impôts directs, et de proposer 24 noms.

Par la suite, La Direction Générale des Finances Publiques nous communiquera les noms retenus. Cette liste sera composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants.

Le conseil municipal propose que tous les conseillers municipaux soient nommés.

Le Maire après avoir accepté la requête ci-dessus, propose donc la liste suivante :

Mme Monique ROUSSEAU	M. Jean-Didier DIRDIN	Mme Marie MUSSET
M. Cédric SALENNE	Mme Elisabeth HOUVRARD	M. Anthony CHEDANE
Mme Christiane MIZRAHI	M. Thomas SIMIER	Mme Danielle PETIT
M. Olivier SANSON	Mme Valérie DELAPORTE	M. Mickaël SIMON
M. Remy VERRI	Mme Colette LORIENT	M. Sylvain WEIMBERG
Mme Aurélie BARRÉ	M. Michel COUILLARD	Mme Nadine SEPRÉ
M. Christophe MORIN	Mme Annie MARTIN	M. Claude LIVET
Mme Sandrine DORLEANS	M. Philippe TOUCHARD	
Mme Nathalie DARGIER DE SAINT VAULRY		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par 11 voix pour, cette proposition de commissaires pour former la Commission Communale des Impôts Directs)

Questions diverses

- Epicierie ambulante

Le Maire informe qu'il a rencontré, M. CALERO, habitant de Château l'Hermitage, qui propose de mettre en place une épicerie ambulante, et de faire deux passages dans la commune, à savoir un passage dans le bourg, et un passage au hameau du Houx. Il invite les conseillers municipaux à relayer cette information dès qu'il débutera cette activité.

- Analyse de l'eau du lavoir

Le Maire informe qu'il serait préférable de signaler la potabilité de l'eau du lavoir afin que les visiteurs s'y arrêtant soient informés sur l'état de l'eau. Après réflexion, le conseil municipal décide de faire réaliser et poser un panneau avertissant que la potabilité de l'eau n'est pas garantie.

- Organisation Festiloir

Le Maire informe que le Pays Vallée du Loir organise un festival qui se déroulera sur 5 communes du territoire. La commune de Château l'Hermitage avait été sélectionnée pour accueillir Festiloir le 28 juillet 2020. Afin d'organiser l'accueil, la restauration et l'hébergement des artistes, le conseil municipal décide de faire appel aux associations locales pour accueillir cet événement.

- Distribution de masques

Le Maire informe que la commune dispose de 400 masques lavables et de 500 masques jetables. Il propose donc d'organiser une nouvelle distribution pour les habitants, la date retenue est le samedi 4 juillet de 10h00 à 12h00. Jean-Luc Loriot, Christiane Mizrahi et Elisabeth Houvrard se chargeront de cette distribution.

- Tables forestières

Le Maire informe que 4 tables forestières vont être mises à disposition des visiteurs. Afin que celles-ci ne soient pas volées comme précédemment, le conseil municipal propose de fixer sur le pied des tables des dalles gravillonnées pour les alourdir.

La commission travaux aura en charge l'installation de ce matériel sous la responsabilité de M. Jean-Didier Dirdin

- Abri cabane

Le Maire informe que la commission travaux a installé l'abri/cabane près du terrain de pétanque. Celui-ci sera traité contre les pluies avant cet hiver.

- Commission communication

Marie Musset fait part de réflexions menées par la commission communication :

- Refonte du site Internet avec 1 entrée pour les habitants et une pour les touristes,
- Création d'une page Facebook
- Création d'une page Instagram La commission communication informe qu'un bulletin communal sera édité début juillet avec, entre autres, la présentation des employés communaux.

- Point S.I.V.O.S

Le Maire informe que lors de la dernière réunion du S.I.V.O.S, Marie Musset a été élue vice-présidente de celui-ci.

- Conseil d'école

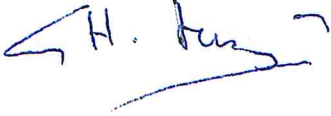
Le Maire informe que lors du dernier conseil d'école, celui-ci a voté par 6 voix pour, 5 voix contre et un bulletin blanc, le retour de la semaine d'école à 4 jours.

- Salle communale de la Belle Croix

Le Maire informe que la salle communale de Requeil va être en travaux pendant 18 mois. De ce fait, la salle communale de la Belle Croix de Château l'Hermitage sera mise à disposition aux différentes associations qui se servaient de la salle communale de Requeil. Ces mises à dispositions engendreront des heures de ménage supplémentaires ainsi qu'une hausse de la consommation de chauffage. Pour rappel, la salle Belle Croix est déjà mise à disposition pour des séances de gymnastique douce, ainsi que pour des séances de yoga.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,
Christiane Mizrahi



Monique Rousseau




Marie Musset



Thomas Simier



Olivier Sanson



Le Maire,
Jean-Luc Lorient



Jean-Didier Dirdin



Cédric Salenne



Elisabeth Houvrard



Mickaël Simon



